

Digitalisation des programmes en VEFA

Le groupe Constructa Promotion adopte la technologie LegalLife pour la digitalisation du processus de vente en VEFA.

Constructa Promotion a récemment signé un partenariat avec LegalLife, pour la digitalisation du processus de vente de ses programmes en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA).

De la rédaction du contrat de réservation à la signature de l'acte de vente, les clients de Constructa pourront suivre l'ensemble des formalités d'acquisition de leur appartement en ligne. Le groupe a choisi de lancer ce service innovant sur un premier programme, le « Brickline 52 » situé à Nanterre, dont la commercialisation a débuté en mars 2018. Cette solution digitale permet d'accélérer le délai de traitement des dossiers entre la réservation en bureau de vente et la signature de l'acte de vente chez le notaire.

Un contrat sur mesure en quelques clics

Grâce à la technologie de LegalLife, Constructa passe l'ensemble de son processus de vente au zéro papier. Les commerciaux et acquéreurs gagnent un temps considérable, puisqu'ils n'auront plus à compléter à la main les trois exemplaires de contrat de réservation à parapher et signer. Ils ont simplement à répondre à quelques questions et un contrat de réservation sur-mesure se

créé automatiquement.

Constructa disposera d'un compte administrateur, partagé avec le notaire du programme, leur permettant de suivre l'avancement des dossiers et d'être notifiés en temps réel des actions à effectuer par chacune des parties prenantes. L'outil de suivi se met à jour automatiquement et en temps réel en fonction des réponses apportées au questionnaire du contrat de réservation, des fichiers téléchargés, des dates programmées, etc.

Une fois le lot réservé, l'acquéreur a accès à un compte personnel, lui permettant d'être en contact avec le promoteur jusqu'à la livraison de son appartement. Ce compte lui permettra de suivre l'évolution du traitement de son dossier chez le promoteur, puis chez son notaire, et de suivre l'avancée des travaux grâce à un « suivi de chantier » sur lequel le promoteur met à disposition des photos et vidéos. ■